



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2020

PRESENTS :

M. Jean-Jacques BLANDIN, M. Jean-Paul BOUREL, M. Stéphane CASTEL, Mme France CATTEAUX, M. Thierry DENIS, Mme Amandine DUTHEIL, M. Frédéric MENARD, Mme Séverine MERCIER, Mme Hélène PROISY, M. Ludovic THUVENY, M. Laurent TRIBOUT.

ABSENT EXCUSE :

M. Jean-Paul BOUREL est nommé secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants ;

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Laurent TRIBOUT : 9 voix (neuf voix)

M. Laurent TRIBOUT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ; Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- la création de 2 postes d'adjoints au maire,
- de faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

ELECTION DES ADJOINTS

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

Election Du Premier Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Jean-Paul BOUREL : 8 voix (huit voix)

M. Jean-Paul BOUREL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

Election Du Deuxième Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme France CATTEAUX : 11 voix (onze voix)

Mme France CATTEAUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

INDEMNITES DES ELUS

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

- **1^{er} Adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal**
- **2^{ème} Adjointe : 4,95 % de l'indice brut terminal**

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :

Sont nommés :

Titulaire : Laurent TRIBOUT

Suppléant : Jean-Paul BOUREL.

REPRESENTANT AU SYNDICAT DES EAUX DE SAINT ANDRE FARIVILLERS

Sont nommés :

- Laurent TRIBOUT

- Jean-Paul BOUREL

- France CATTEAUX

REPRESENTANT AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE SECTEUR LOCAL D'ENERGIE

Sont nommés :

Titulaire : Laurent TRIBOUT

Suppléant : Jean-Paul BOUREL.

REPRESENTANT A L'ADICO

Est nommée :

- France CATTEAUX

La séance est levée à 19h40

A Beauvoir, le 15/09/2020
Le Maire.



Laurent TRIBOUT